



Conseil municipal séance du 25 novembre 2019

Plan d'Actions Biodiversité 2019-2024



PREAMBULE

- La démarche volontaire de la Ville de Niort s'inscrit dans le contexte des engagements internationaux et nationaux. Elle s'engage résolument à s'inscrire dans une démarche territoriale autour des 17 objectifs de développement durable (O.D.D) adoptés par les Nations Unies, et notamment l'objectif n°15, visant à « préserver et restaurer les écosystèmes terrestres en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité ».
- Le Plan d'Actions Biodiversité 2019-2024 contribue à atteindre les objectifs de développement durable, et à relever les défis de la feuille de route « Niort Durable 2030 ». A ce titre, les actions présentées dans ce document sont également référencées dans le programme « Niort Durable 2030 », articulé autour de 8 grands défis, dont « Une ville verte et bleue, qui permet de vivre en harmonie avec la biodiversité ».

- La « biodiversité » désigne la diversité des espèces vivantes. Ce terme recouvre :
 - l'ensemble des organismes vivants (animaux, végétaux, micro-organismes),
 - la diversité génétique des organismes (patrimoine génétique et héréditaire),
 - la multiplicité des écosystèmes qui constituent le milieu de vie de chaque espèce (les forêts, les montagnes, les lacs, les rivières, les champs, les zones côtières, les milieux urbains, les organismes eux-mêmes...),
 - les relations et interactions qui existent, d'une part, entre les organismes vivants eux-mêmes, d'autre part, entre ces organismes et leurs milieux de vie.
- Le contexte actuel de dérèglement climatique, et d'érosion de la biodiversité provoque un déclin des espèces sauvages, animales et végétales. Le rapport 2018 de l'Observatoire National de la Biodiversité évalue ainsi que l'abondance des oiseaux communs de métropole inféodés aux milieux bâtis et agricoles a diminué respectivement de 30% et 33% entre 1989 et 2017, soit en moins de 30 ans.
- En raison de l'importance vitale de la biodiversité pour notre avenir et du rôle central des villes pour assurer un développement équilibré et harmonieux, la Ville de Niort souhaite amplifier son engagement.
- Dans la continuité des actions engagées, fondées sur une stratégie niortaise de la biodiversité, comprenant notamment l'identification de la trame verte et bleue du territoire et des unités écologiques, la Ville de Niort poursuit et amplifie la démarche en s'engageant, de façon volontariste, sur le renouvellement de son Plan d'Actions Biodiversité pour cinq ans, sur la période 2019 - 2024.

PLAN BIODIVERSITE NATIONAL

- penser global agir local -

La France a adopté en juillet 2018 son Plan Biodiversité National, décliné en 6 axes stratégiques. Afin qu'il soit mis en œuvre avec efficacité, la participation active des collectivités locales et de leurs partenaires, au plus proche des territoires, est indispensable.



BIODIVERSITÉ.
TOUS VIVANTS !

LA DEMARCHE NIORTAISE

- Le nouveau plan s'est construit sur un semestre, selon une méthodologie participative aussi bien interne qu'externe, avec les services municipaux et le Comité Biodiversité.
- Un groupe de travail interne dédié à la biodiversité a été créé. Nommé « L.A R.U.C.H.E. », pour les Agents du Réseau Urbain pour la Conservation des Habitats et des Espèces, il est constitué des services municipaux. Des propositions d'actions ont été élaborées lors d'ateliers de travail.
- Le Comité Biodiversité a été institué par la Ville de Niort début 2015. Il est composé d'acteurs institutionnels et associatifs de la biodiversité (DREAL- DDT- CNRS - Conseil Régional NA - Conseil Départemental 79 – CAN – SEV – PNR - IIBSN- Conservatoire Régional des Espaces Naturels - Agence Régionale de Biodiversité NA - Chambre d'Agriculture- Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage – Fédération de Pêche- Fédération de Chasse – Lycée horticole de Niort – Société Nationale d'Horticulture – GODS- DSNE - Vent d'Ouest). Ce Comité a travaillé en sous-groupes thématiques, dont chacun reprend un axe stratégique du Plan Biodiversité National édité par le ministère de la Transition Ecologique en juillet 2018. Ce plan national, dont l'objectif est de réduire à zéro la perte nette de biodiversité, est orienté en 6 axes. Seul l'axe intitulé « développer une feuille de route européenne et internationale ambitieuse pour la biodiversité » n'a pas été traité en raison du peu de compétences de la Ville sur ce thème.

LA DEMARCHE NIORTAISE

- La collectivité s'est donc appuyé sur les 5 axes suivants du Plan Biodiversité National, comme cadre de référence et d'orientation :
 - reconquérir la biodiversité dans les territoires ;
 - construire une économie sans pollution et à faible impact sur la biodiversité ;
 - protéger et restaurer la nature dans toutes ses composantes ;
 - connaître, éduquer, former ;
 - améliorer l'efficacité des politiques de biodiversité.

Une séance restitutive s'est déroulée fin juin 2019. Elle a permis de rassembler les deux groupes d'acteurs (L.A R.U.C.H.E. et le Comité biodiversité), et de finaliser le programme.

Il ressort de cette démarche l'élaboration d'un Plan local de 60 actions en faveur de la biodiversité, dont 23 sont des actions du plan 2013 – 2017 devant être réalisées ou poursuivies, et 37 sont des nouvelles actions.

Parfois véritable programme, certaines actions seront décomposées en plusieurs sous-actions si besoin, comme par exemple « réaliser un programme de protection et de développement des insectes, et en particulier des pollinisateurs sauvages ».

Une fiche-action détaillera les enjeux de biodiversité, les étapes de réalisation, le niveau de difficulté identifié, le budget nécessaire, les pilotes et partenaires extérieurs, ainsi que les indicateurs de résultat

LA DEMARCHE NIORTAISE

En raison de l'urgence à agir pour éviter l'accélération de la perte de biodiversité, certaines actions nouvelles ont été engagées début 2019, comme « faire de Niort une ville refuge pour la Loutre d'Europe », en aménageant les ouvrages hydrauliques et des parcelles havres de paix, pour faciliter le passage et l'installation de l'animal dans la ville.

La mise en œuvre de nichoirs à Faucons pèlerins en est un autre exemple. Cette action, qui s'inscrit dans la poursuite de la création des zones refuges pour la biodiversité, contribue également à la réintroduction de populations d'espèces naturelles prédatrices qui vont équilibrer les populations animales en prolifération en ville.

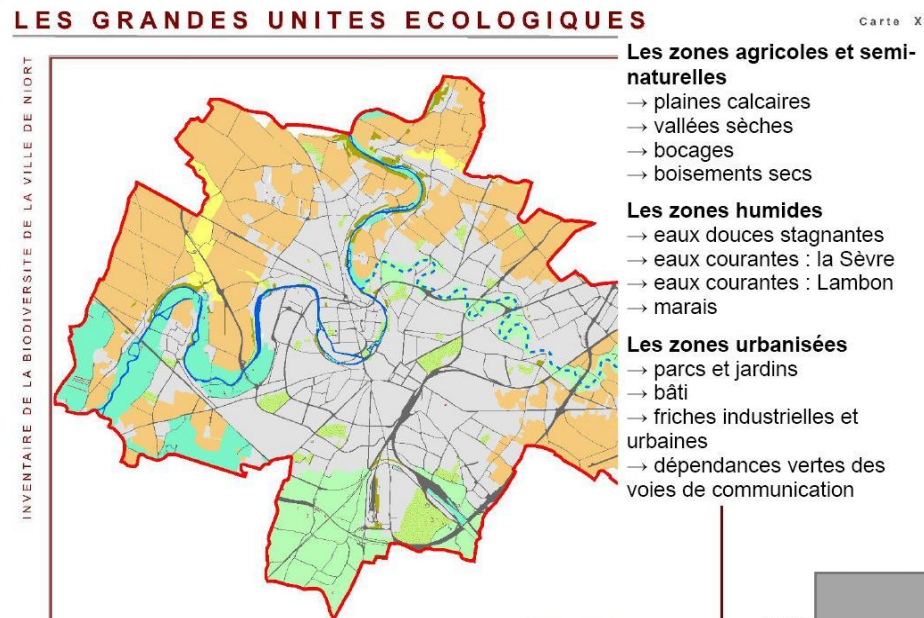
Au travers d'échanges, de rencontres, de partage de connaissances entre spécialistes et grand public, de la diffusion du savoir dans ce domaine, le Plan d'Actions Biodiversité a pour ambition d'amener le territoire vers des pratiques plus vertueuses, et ainsi de le faire avancer positivement vers un développement équilibré, respectueux des milieux naturels.

Plan d'Actions 2019 – 2024

AXE A (cadre du Plan Biodiversité National)

Reconquérir la biodiversité dans les territoires

- Développer la nature en ville et offrir à chaque citoyen un accès à la nature
- Déployer les solutions fondées sur la nature pour des territoires résilients
- Limiter la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers pour atteindre l'objectif de zéro artificialisation nette



NUMEROTATION PLAN D' ACTIONS VILLE DE NIORT	ACTIONS DU PLAN D' ACTIONS BIODIVERSITE 2019 – 2024 Axe A : Reconquérir la biodiversité dans les territoires
A - 1	Identifier les zones de fonctionnalités écologiques à préserver ou à restaurer pour anticiper l'application de la doctrine ERC (éviter-réduire-compenser); lors d'aménagements destructeurs de biodiversité, intégrer, en compensation, la restauration ou la préservation de ces zones identifiées; expliquer le mécanisme dans le cadre d'une OAP thématique du PLUi
A - 2	Promouvoir dans les échanges avec la CAN sur le PLUi la réduction de l'artificialisation des sols, de l'étalement urbain et l'arrêt des créations de zones d'activités commerciales pour aller vers l'objectif de zéro perte nette de biodiversité, prioritairement dans les zones limitrophes de secteurs à enjeux.
A - 3	Mettre en oeuvre des actions de sensibilisation à l'intérêt écologique des friches urbaines type "dents creuses", et industrielles
A - 4	Concevoir des aménagements qui n'imperméabilisent pas ou désimperméabilisent les sols pour lutter contre l'artificialisation du territoire
A - 5	Désartificialiser et accompagner la renaturation de la friche SEITA
A - 6	Concevoir une méthode d'élaboration – de suivi – et d'évaluation des plans de gestion des sites naturels et des espaces verts publics, avec formation continue des intervenants et information-sensibilisation des citoyens
A - 7	Classer les marais de galuchet – la plante et la boucle de Chey en Réserve Naturelle Régionale

Plan d'Actions 2019 – 2024

AXE B (cadre du Plan Biodiversité National)

Construire une économie sans pollution et à faible impact sur la biodiversité

- Mettre fin aux pollutions plastiques
- Faire de l'agriculture une alliée de la biodiversité et accélérer la transition agro-écologique
- Réduire les pollutions lumineuses
- Renforcer la prise en compte des enjeux de biodiversité dans les politiques de santé humaine, animale et végétale
- Mobiliser les entreprises



NUMEROTATION PLAN D' ACTIONS VILLE DE NIORT	ACTIONS DU PLAN D' ACTIONS BIODIVERSITE 2019 – 2024 Axe B : Construire une économie sans pollution et à faible impact sur la biodiversité
B – 1	Définir et mettre en œuvre des baux ruraux à clauses environnementales, pour une gestion du foncier agricole favorable à la biodiversité, en fonction des milieux
B – 2	Maîtriser et gérer le foncier non bâti, propriété de la Ville, pour développer l'accueil de la biodiversité; boisements, haies, prairies naturelles ; développer un outil de connaissance par géolocalisation des parcelles et fixer un objectif chiffré d'augmentation des surfaces boisées, linéaires de haies, surfaces de prairies, etc...
B – 3	Mettre en place des actions sur l'éclairage public en vue de limiter les impacts sur la biodiversité, et en particulier des sources lumineuses moins impactantes en terme de spectre, intensité et horaires
B – 4	Engager la Ville dans une démarche de préservation de la biodiversité articulée avec les enjeux de santé humaine, et par exemple signer la Charte « villes et territoires sans perturbateur endocrinien »
B – 5	Promouvoir et valoriser les entreprises locales, qui s'engagent dans la préservation de la biodiversité, en développant un volet accueil de la biodiversité et réduction des impacts négatifs sur leurs parcelles.
B - 6	Accompagner l'émergence et le développement de filières d'agriculture et horticulture labellisées AB, en circuits courts, en mettant à disposition du foncier et en augmentant le « bio et local » dans les cantines scolaires et restaurants administratifs

Plan d'Actions 2019 – 2024

AXE C (cadre du Plan Biodiversité National)

Protéger et restaurer la nature dans toutes ses composantes

- Créer de nouvelles aires protégées et conforter le réseau écologique dans les territoires
- Protéger les espèces en danger et lutter contre les espèces invasives
- Agir pour la préservation de la biodiversité des sols
- Promouvoir la diversité génétique



NUMEROTATION PLAN D'ACTIONS VILLE DE NIORT	ACTIONS DU PLAN D'ACTIONS BIODIVERSITE 2019 – 2024 Axe C : Protéger et restaurer la nature dans toutes ses composantes
C - 1	Poursuivre la création de zones refuges pour la biodiversité, notamment dans les espaces verts publics par la gestion différenciée, en intégrant la formation des agents à cette gestion, et l'information du public
C - 2	Inventorier et conserver les mares privées et publiques en zones urbaines
C - 3	Réinstaller des poteaux à rapaces sur l'ensemble des espaces de plaine autour de la ville, et déployer un programme pédagogique pour leur acceptation
C - 4	Favoriser l'ouverture des clôtures et le passage sécurisé des petits animaux
C - 5	Installer des nichoirs à oiseaux et des gîtes à chauve - souris sur l'ensemble des espaces verts (parcs, cimetières) et des bâtiments de la ville et prévoir des sites de nidification lors des travaux
C - 6	Poursuivre le programme "jardins de trottoirs"
C - 7	Limiter la prédation de la faune sauvage par les chats, en intégrant le programme national du Museum d'Histoire Naturelle
C - 8	Poursuivre la réalisation et la mise en œuvre des plans de gestion des espaces naturels de la ville (a-aérodrome)
C - 9	Poursuivre la réalisation et la mise en œuvre des plans de gestion des espaces naturels de la ville (b- chemin communal du 3ème millénaire)
C - 10	Poursuivre la réalisation et la mise en œuvre des plans de gestion des espaces naturels de la ville (c- boisements de la Sèvre-Chantemerle)
C - 11	Poursuivre la réalisation et la mise en œuvre des plans de gestion des espaces naturels de la ville (d- bords de routes et de chemins communaux)
C – 12	Acquérir les terrains nécessaires et mettre en œuvre un plan de gestion pour la vallée sèche de Torfou-Buffervent
C - 13	Signer et appliquer la charte pour la prise en compte des chiroptères dans les bâtiments publics et les ouvrages d'art

NUMEROTATION PLAN D'ACTIONS VILLE DE NIORT	ACTIONS DU PLAN D'ACTIONS BIODIVERSITE 2019 – 2024 Axe C : Protéger et restaurer la nature dans toutes ses composantes
C-14	Faire de Niort une ville refuge pour la Loutre d'Europe, avec notamment la mise en oeuvre d'un réseau de havres de paix pour les loutres
C – 15	Réaliser un programme de protection et de développement des insectes et en particulier des pollinisateurs sauvages
C-16	Renforcer l'implication de la Ville dans les actions prioritaires PNA (plan national d'actions) Loutre, Azuré du serpolet, Chiroptères, Outarde canepetière, Messicoles)
C – 17	Diversifier les plantations en terme d'espèces, en fonction de l'intérêt pour la biodiversité locale, et en privilégiant les végétaux d'origine locale
C – 18	Planter un verger conservatoire d'espèces locales reconnues génétiquement, sur une parcelle de la Ville (sur terrains de la longère du Lambon)
C – 19	Définir et mettre en œuvre le plan de gestion du patrimoine arboré en intégrant la gestion écologique des pathologies et la biodiversité
C – 20	Poursuivre la gestion écologique des cimetières, et notamment par une politique d'engazonnement et de zéro pesticide
C – 21	Recréer les continuités écologiques par la plantation de haies bocagères, de patrimoine arboré, de bandes enherbées et tout aménagement favorable à la biodiversité, en particulier le long du CC3M
C – 22	Rétablir les continuités écologique de la Sèvre niortaise, et en particulier poursuivre le plan d'amélioration des ouvrages hydrauliques pour le franchissement des poissons
C – 23	Mettre en œuvre des actions de partenariat avec la CAN et les propriétaires privés pour la reconquête de la fonctionnalité biologique du ruisseau de Romagné
C – 24	Développer les solutions alternatives, non nocives pour la biodiversité, de régulation des espèces indésirables (pigeons, étourneaux, rongeurs, chenilles, écrevisses de Louisiane, ...
C - 25	Mettre en œuvre des protocoles de lutte ciblée contre les espèces envahissantes, allergènes, ou porteurs de maladie

Plan d'Actions 2019 – 2024

AXE D (cadre du Plan Biodiversité National)

Connaître, éduquer, former

- Développer la recherche et la connaissance sur la biodiversité
- Investir dans l'éducation et la formation
- Mobiliser l'ensemble des acteurs à agir



Invitation

RENDEZ-VOUS DE LA BIODIVERSITÉ

11 JUIN 2019
17h30-20h30

à Niort (79)
à l'Hôtel de Ville

**"1,2,3 Nature!
Observons la biodiversité
pour mieux la protéger."**



Agence Régionale de la Biodiversité
Nouvelle-Aquitaine,
en partenariat avec la Mairie de Niort (79)

  AGENCE RÉGIONALE DE LA BIODIVERSITÉ

© Geo Buch Creation

NUMEROTATION PLAN D'ACTIONS VILLE DE NIORT	ACTIONS DU PLAN D'ACTIONS BIODIVERSITE 2019 – 2024 Axe D : Connaître, éduquer, former
D - 1	Mettre à jour le diagnostic biodiversité du territoire et créer une carte des sites emblématiques de la biodiversité niortaise pour valoriser et vulgariser la connaissance avec des outils ludiques et numériques (par exemple un Atlas de la Biodiversité Communal)
D - 2	Créer par une démarche participative un site internet et/ou un réseau social dédié
D - 3	Sensibiliser sur le cycle de vie des produits pour faire comprendre les impacts de la consommation sur la biodiversité
D - 4	Amplifier les actions d'éducation dans les écoles, et notamment par des agents qui expliquent comment ils protègent la biodiversité dans leurs activités
D - 5	Communiquer sur les actions entreprises, notamment au moyen d'un réseau de sites aménagés et valorisés, avec des panneaux mis en place sur les lieux des actions, et des labellisations ciblées biodiversité (refuges, écojardin,...)
D - 6	Organiser des rencontres, échanges, soirée-débats
D - 7	Elaborer des partenariats autour des dispositifs participatifs d'observation de la biodiversité
D - 8	Poursuivre la mise en œuvre de la charte jardin au naturel
D - 9	Mettre en œuvre des actions de sensibilisation à la préservation de la biodiversité auprès des habitants, et notamment sur les enjeux de la Trame Verte et Bleue
D - 10	Développer des actions auprès des habitants, en ateliers participatifs pour l'entretien des haies, des murs, etc, et l'échange de bonnes pratiques; diversifier les approches pour élargir le public
D - 11	Développer des actions de partenariats avec des organismes scientifique de recherche comme le CNRS, ou le Museum d'Histoire Naturelle par exemple
D - 12	Partager les enjeux de biodiversité avec le Comité biodiversité, le Copart et les partenaires externes de la Ville
D - 13	Aménager des sites, de façon pérenne ou temporaire, pour l'observation de la biodiversité, par le grand public ou dans le cadre d'animations pédagogiques

Plan d'Actions 2019 – 2024

AXE E (cadre du Plan Biodiversité National)

Améliorer l'efficacité des politiques de biodiversité

- Consolider le droit de l'environnement
- Financer la biodiversité et les espaces naturels
- Réformer les aides publiques dommageables à l'environnement
- Renforcer les moyens et l'efficacité de l'action



NUMEROTATION PLAN D' ACTIONS VILLE DE NIORT	ACTIONS DU PLAN D' ACTIONS BIODIVERSITE 2019 – 2024 Axe E : Améliorer l'efficacité des politiques de biodiversité
E - 1	Sensibiliser l'ensemble des agents et des élus dans leur délégation aux questions de biodiversité pour favoriser une approche transversale
E - 2	Élaborer une grille de questionnement « biodiversité » en amont de tout type de projet et suivre la prise en compte de ce thème tout au long du déroulé du projet jusqu'au bilan , et en particulier dans les projets d'aménagements urbains
E - 3	Former les services à la détection des atteintes à l'environnement, par exemple sur les questions de pollution lumineuse
E - 4	Développer la connaissance des services vis-à-vis des espèces sensibles, de leur habitat de leur mode de vie, et des moyens d'actions pour les protéger
E - 5	Mettre en place un service civique dédié à la préservation de la biodiversité
E - 6	Elaborer une fiche de procédure de gestion de la faune et de la flore sur les murs et façades
E - 7	Elaborer des critères d'acquisition et de gestion des parcelles réservoirs de biodiversité, ciblés sur les enjeux biologiques identifiés (exemple : petits réservoirs de biodiversité le long du CC3M) pour une politique foncière ciblée sur la préservation de la biodiversité
E - 8	Récompenser les actions positives en faveur de la biodiversité, en particulier en mettant en oeuvre un prix « jardin au naturel »
E - 9	Valoriser les actions de la Ville de Niort favorables à la biodiversité au niveau du territoire régional, pour favoriser la diffusion et l'échanges des bonnes pratiques